

23 oct 2026 -15:37

Conseil des ministres du 23 octobre 2026

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 23 octobre 2026, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be

23 oct 2026 -15:37

Appartient à [Conseil des ministres du 23 octobre 2026](#)

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de deux marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des marchés suivants :

- l'exécution de travaux de rénovation des blocs logements existants et la construction d'un corps de garde au quartier Saint-Jean à Tournai
- une convention de coopération avec FLUXYS pour le déplacement du tracé de pipelines Belgian Pipeline Organization (BPO) dans le port d'Anvers

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
kaatje.natens@mil.be

23 oct 2026 -15:37

Appartient à Conseil des ministres du 23 octobre 2026

Prolongation des échéances relatives aux marchés publics de sécurisation des blindspots et hotspots

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prolongeant les échéances de marchés publics afin de réaliser, dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, la sécurisation des « blindspots » et des « hotspots ».

L'arrêté royal du 18 décembre 2025 prévoit l'octroi d'un subside fédéral visant à renforcer les capacités technologiques des zones de police et à soutenir les investissements locaux destinés à sécuriser ces zones.

En pratique, des difficultés à lancer et à attribuer les marchés publics pour la réalisation des investissements subsidiés dans les délais initialement prévus ont été signalées. Le projet d'arrêté royal vise dès lors à prolonger ces délais d'un an sans modifier substantiellement le régime des subsides.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 18 décembre 2025 relatif à un subside fédéral pour le renforcement des caméras et la sécurisation des blindspots et hotspots

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
veli.yuksel@ibz.be

23 oct 2026 -15:37

Appartient à Conseil des ministres du 23 octobre 2026

Harmonisation de la législation relative aux étrangers dans le Code pénal

Sur proposition de la ministre de l'Asile et de la Migration Anneleen Van Bossuyt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la mise en concordance de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers avec le nouveau Code pénal.

Le nouveau Code pénal est entré en vigueur le 1er septembre 2026. Il adopte une nouvelle numérotation et prévoit une nouvelle échelle de peines, une modification de la terminologie pénale ainsi que de nouvelles règles de base telles que celles relatives à la tentative punissable et à la récidive.

Afin de garantir la sécurité juridique, les dispositions de la loi du 15 décembre 1980 qui se réfèrent à l'ancien Code pénal doivent être adaptées. Les modifications proposées sont donc de nature technique.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi relatif à la mise en concordance de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers avec le Code pénal du 29 février 2024

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l'Asile et de la Migration,
et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des
Grandes villes
Finto
Boulevard du Jardin botanique 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanbossuyt.belgium.be>
info@migratie-mi.be

Sophie Jans
Porte-parole adjoint
sophie.jans@migratie-mi.be

Charlotte Vandecruys
Porte-parole
charlotte.vandecruys@migratie-mi.be

23 oct 2026 -15:37

Appartient à [Conseil des ministres du 23 octobre 2026](#)

Énergie : augmentation temporaire de l'allocation du Fonds Social Chauffage

Sur proposition du ministre de l'Énergie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal augmentant temporairement l'allocation du Fonds Social Chauffage.

Le montant de l'allocation de chauffage en vrac dépend du prix au litre.

Actuellement, cette allocation s'élève à 14 centimes par litre lorsque le prix (TVA comprise) est inférieur à 1,35 euro par litre. Elle atteint au maximum 20 centimes par litre (soit 300 euros pour 1.500 litres) dès que le prix atteint 1,475 euro par litre. Depuis la mi-juillet, les prix sont repartis à la hausse, avec une accélération début septembre, pour atteindre jusqu'à 1,62 euro par litre.

Pour les livraisons effectuées entre le 1er décembre 2026 et le 28 février 2027, l'allocation sera dès lors temporairement majorée. De nouvelles tranches sont ajoutées à partir de 1,50 euro par litre, pour atteindre jusqu'à 50 centimes par litre (soit 750 euros pour 1.500 litres) lorsque le prix atteint ou dépasse 1,775 euro par litre.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 27 mars 2009 concernant l'allocation de chauffage octroyée par le centre public d'action sociale dans le cadre du Fonds Social Mazout

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Bihet, ministre de l'Énergie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://bihet.belgium.be>
info@bihet.belgium.be

SepantaSehati
Directeur de la Communication - Porte-
parole
sepanta.sehati@bihet.belgium.be

23 oct 2026 -15:37

Appartient à Conseil des ministres du 23 octobre 2026

Approbation d'accords de coopération entre l'État fédéral et les régions en matière de régularisation fiscale

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant approbation d'accords de coopération entre l'État fédéral et les régions en matière de régularisation fiscale.

Dans le but de rendre le système de régularisation fiscale, réintroduit par la loi-programme du 18 juillet 2025, applicable à tous les impôts et d'harmoniser les initiatives législatives en la matière, les autorités fédérales ont conclu des accords bilatéraux avec la Région wallonne et la Région flamande.

Avant-projet de loi portant approbation de l'accord de coopération entre l'État fédéral et la Région wallonne relatif à la gestion du service chargé de la régularisation des impôts régionaux et des capitaux fiscalement prescrits non ventilables, ainsi qu'à la mise en place d'un système de régularisation des capitaux fiscalement prescrits non ventilables, et de l'accord de coopération entre l'État fédéral et la Région flamande concernant la régularisation des montants non fractionnables

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfin.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
pol.vandendriessche@kcfin.be

23 oct 2026 -15:37

Appartient à [Conseil des ministres du 23 octobre 2026](#)

Nomination de l'administrateur général adjoint du service fédéral des Pensions

Sur proposition du ministre des Pensions Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant attribution de la fonction de management d'administrateur général adjoint du service fédéral des Pensions.

Laurent Tenteniez est désigné au poste d'administrateur général adjoint du service fédéral des Pensions pour une période de six ans.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
pol.vandendriessche@kcfm.be

23 oct 2026 -15:37

Appartient à [Conseil des ministres du 23 octobre 2026](#)

Marché public pour le SPF Justice

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour le compte du SPF Justice.

Il s'agit d'un accord-cadre portant sur l'acquisition de différents types de supports de stockage utilisés par les services de la police judiciaire fédérale.

Le marché est passé selon une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

23 oct 2026 -15:37

Appartient à [Conseil des ministres du 23 octobre 2026](#)

Marchés publics pour la police

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de deux marchés publics pour la police.

Il s'agit des dossiers suivants :

- un accord-cadre pluriannuel de services d'entretien des réseaux locaux de données (LAN) de la Police fédérale au sein des bâtiments de la Police fédérale
- un accord-cadre pluriannuel relatif à l'achat et à l'entretien des gros fourgons destinés aux commandants de peloton gestion négociée de l'espace public ou au transport de personnes arrêtées dans le cadre de la gestion négociée de l'espace public, au profit de la police intégrée

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
veli.yuksel@ibz.be

23 oct 2026 -15:37

Appartient à Conseil des ministres du 23 octobre 2026

Renouvellement du mandat d'un membre du Comité d'audit de l'Administration fédérale

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant renouvellement du mandat d'un membre du Comité d'audit de l'Administration fédérale (CAAF).

Le mandat d'Olivier Bogaert comme membre du CAAF est renouvelé pour une durée de six ans, à partir du 28 décembre 2026.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://premier.be>
contact@premier.be

Anne LaureMouligneaux
Porte-parole (FR)
anne-laure.mouligneaux@premier.be

PhilippeKerckaert
Porte-parole (NL)
philippe.kerckaert@premier.be

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>
hallo@vincent.fed.be

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
delara.pouya@matz.fed.be

Kevin Meyvaert
Porte-parole (NL)
kevin.meyvaert@matz.fed.be

23 oct 2026 -15:37

Appartient à [Conseil des ministres du 23 octobre 2026](#)

Renforcement de l'attractivité de la profession pénitentiaire

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 12 novembre 2009 fixant les dispositions administratives et pécuniaires de la carrière de certains membres du personnel du SPF Justice appartenant à la surveillance, à la technique et à la logistique.

Le projet d'arrêté royal exécute le Plan social pour l'amélioration des conditions de travail et le renforcement de l'attractivité de la profession pénitentiaire, et plus particulièrement deux actions autour des thèmes Recrutement et Rémunération. Ces actions visent à rendre le package salarial du personnel pénitentiaire un peu plus compétitif et aligné à celui d'autres métiers de la sécurité, ainsi qu'à rendre la carrière plus attractive par des possibilités d'évolution plus rapides.

Le projet poursuit un double objectif :

- Accélérer la nomination après la réussite d'un examen de promotion vers le grade d'assistant de surveillance pénitentiaire-chef d'équipe /Assistant technique pénitentiaire-chef d'équipe (ASP-CE/ATP-CE)

Le projet prévoit de permettre la nomination au grade de promotion après deux ans (au lieu de quatre ans) d'ancienneté dans le grade en cas de réussite à l'examen de promotion

- Rendre la fonction plus attractive et plus concurrentielle par une rémunération plus compétitive

Le projet vise à augmenter de 300 euros les barèmes salariaux spécifiques applicables aux agents de surveillance pénitentiaire de niveau C

Le projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord

FINTO

Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage

1000 Bruxelles

Belgique

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck

Porte-parole

press@verlinden.belgium.be

23 oct 2026 -15:37

Appartient à [Conseil des ministres du 23 octobre 2026](#)

Fixation du contingent de l'armée pour 2027

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 2027, comme prescrit dans la Constitution.

Pour l'année 2027, le contingent est limité à 33.900 militaires.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue de son dépôt devant la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
kaatje.natens@mil.be

23 oct 2026 -15:37

Appartient à [Conseil des ministres du 23 octobre 2026](#)

Instauration d'une cotisation de solidarité renforcée des employeurs concernant l'incapacité de travail primaire – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi instaurant une cotisation de solidarité renforcée des employeurs concernant l'incapacité de travail primaire.

Le chapitre 4 de la loi du 19 décembre 2025 exécutant une politique renforcée de « Retour au travail » a déjà instauré une cotisation de solidarité pour le deuxième et le troisième mois d'incapacité de travail primaire.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'État, complète cette mesure et instaure une cotisation de solidarité supplémentaire et renforcée pour la période de deux mois d'incapacité de travail primaire suivant le troisième mois susmentionné. Contrairement à la cotisation susmentionnée, le produit de cette cotisation supplémentaire est redistribué entre les entreprises qui relèvent théoriquement du champ d'application de la cotisation, qu'elles aient effectivement versé une cotisation ou non. Il s'agit donc d'une forme de redistribution au profit des entreprises comptant moins d'incapacités de travail (de longue durée), au détriment de celles qui en comptent davantage.

L'avant-projet est soumis à la signature du roi en vue de son dépôt devant la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi instaurant une cotisation de solidarité renforcée des employeurs concernant l'incapacité de travail primaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge

Porte-parole (FR)

Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

23 oct 2026 -15:37

Appartient à Conseil des ministres du 23 octobre 2026

Proposition de candidature à la fonction de gouverneur de Flandre occidentale

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres émet un avis conforme concernant la nomination d'un nouveau gouverneur pour la province de Flandre occidentale.

À la suite de la mise à la pension du gouverneur de Flandre occidentale, il convient de procéder à la nomination d'un nouveau gouverneur dans cette province.

En application de la loi spéciale de réformes institutionnelles, les gouverneurs des provinces sont nommés et révoqués par le gouvernement de la région concernée, sur l'avis conforme du Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres émet un avis conforme concernant la proposition du gouvernement flamand pour la nomination de Jurgen Vanlerberghe à la fonction de gouverneur de la province de Flandre occidentale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://premier.be>
contact@premier.be

Anne LaureMouligneaux
Porte-parole (FR)
anne-laure.mouligneaux@premier.be

PhilippeKerckaert
Porte-parole (NL)
philippe.kerckaert@premier.be